



Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 2 mai 2017, le nom et les emblèmes du «Comité européen des régions», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom
 - en allemand: Europäischer Ausschuss der Regionen
 - en français: Comité européen des régions
 - en italien: Comitato europeo delle regioni
 - en anglais: European Committee of the Regions

- b. les emblèmes



2 mai 2017

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle